

Classement Meublés de Tourisme

Note d'information

Edition 2023



Service Label et classement

Vos contacts : Léa MASSA / Stéphanie DESMAREST

OTI VENTOUX PROVENCE

374 avenue Jean Jaurès

84 200 CARPENTRAS

Tel : 04 90 63 00 78

Mail : hebergements@ventouxprovence.fr

Plus d'infos : www.ventouxprovence.fr > Espace pro



Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

« Les meublés de tourisme sont des **villas, appartements** ou **studios** meublés, à **l'usage exclusif du locataire**, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile ». (Code du Tourisme – Art. D324-1).

Les meublés de Tourisme ne doivent pas être loués à un même locataire plus de 90 jours

En cas de location de sa résidence principale, la période de location ne doit pas excéder 120 jours par an

Obligations du propriétaire...

... **je dois déclarer mon gîte auprès de la Mairie** ([Cerfa n°14004*04](#)), suite à cela je recevrai un mail du service de la Taxe de Séjour avec mes accès pour intégrer la plateforme de déclaration de la Taxe de Séjour.

Attention : une nouvelle déclaration devra être faite en cas de changement sur les informations fournies (propriétaires, capacité...), ces modifications rendent le classement acquis invalide.

... **je dois faire une déclaration de début d'activité** le guichet des formalités des entreprises procedures.inpi.fr j'obtiendrais mon n° **SIRET**. (obligatoire même en qualité de Loueur Meublé Non Professionnel)

Pour aller plus loin... référencement, partenariat et classement

... **je peux référencer gratuitement mon gîte auprès des Offices de Tourisme** ([questionnaire à compléter](#) et à retourner accompagné du [document RGPD signé](#) en page 3).

... **je peux devenir partenaire de l'Office de Tourisme**, pour cela je consulte [le Guide du Partenaire 2023](#) présentant l'ensemble des services 2023 et je retourne le [bulletin d'adhésion complété](#).

... **je peux classer mon meublé de tourisme en ***, et ainsi bénéficier de nombreux avantages.



Les avantages du classement

Le classement n'est pas obligatoire mais il est fortement recommandé car il présente plusieurs avantages :

1. **Simplification de la Taxe de Séjour** : Le montant de la taxe de séjour à collecter devient fixe. Il est généralement plus avantageux que le calcul au pourcentage réservé aux meublés non classés.
2. **Une fiscalité plus intéressante : un abattement forfaitaire de 71 %** sur vos revenus tirés de la location au lieu de 50% si non classé.
3. **Un gage de qualité** qui valorise votre hébergement et rassure la clientèle, avec l'assurance d'une location de qualité et la reconnaissance du professionnalisme de l'exploitant.
4. **Une promotion et une commercialisation plus efficaces** assurées par votre Office de Tourisme (rubriques dédiées + repère du niveau de confort facilité)
5. **Une affiliation gratuite à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)**, vous bénéficiez d'une communication nationale et vous avez alors la possibilité d'accepter un moyen de paiement sûr et avantageux pour les locataires : les chèques-vacances.

Classement ou label ?

Classement



- Critères nationaux de qualité
- Inspection par un auditeur agréé indépendant
- Référentiel publiés au Journal Officiel

Labels



- Critères nationaux de qualité
- Inspection par un auditeur agréé indépendant
- Les hébergements labellisés = « non classés »

- ▲▲ LABEL et CLASSEMENT sont totalement compatibles
- ▲▲ Les hébergements labellisés sont considérés comme non classés et ne permettent pas de bénéficier des avantages cités plus haut.

Prérequis obligatoires

- ▲▲ Un logement meublé d'une pièce d'habitation destinée à accueillir 1 ou 2 personnes doit avoir une surface minimale de 9m² lorsque la cuisine est séparée ou d'au moins 12m² lorsqu'il existe un coin cuisine.
- ▲▲ Une pièce d'habitation doit disposer d'une surface minimale de 7m², d'une hauteur sous plafond de 1.80 m, ainsi qu'un ouvrant sur l'extérieur.
- ▲▲ Tous les sanitaires (toilettes et salles d'eau) / sols / murs / plafonds / mobilier / literie / cuisine et équipements sont propres et en bon état.
- ▲▲ Le meublé doit être propre, libre de tout occupant et prêt à louer.

Important :
Tout logement ne respectant pas les prérequis sera automatiquement refusé

Les principes du classement

Mode d'emploi du tableau des critères de classement

- ▲▲ Les critères de classement sont classés en trois chapitres, soit " **Equipements et aménagements**", " **Services aux clients**", et " **Accessibilité et développement durable**"
- ▲▲ La colonne " **statut du critère**" se réfère au caractère obligatoire ou à la carte de chaque critère.
Les critères **obligatoires** sont notés d'un **X**
Les critères **à la carte** sont notés d'un **O**.
Les critères **obligatoires non compensables** sont notés en **X ONC**
Les **prérequis** sont notés **PRQ**
- ▲▲ Les critères identifiés par **NA (non applicable)** ne doivent pas, le cas échéant, être pris en compte pour le critère et la catégorie concernés.
- ▲▲ A chaque critère correspond un nombre de points apparaissant dans la colonne " **Points**".

Modalités de calcul pour l'obtention du classement :

- ✓ Validez impérativement des prérequis
- ✓ Validez et sans possibilité de compensation les 25 points correspondant aux 5 critères **X ONC**
- ✓ 100% des points affectés aux critères obligatoires avec une marge de 5%. Chaque point obligatoire perdu doit être compensés par 3 points supplémentaires à la carte
- ✓ Les points à la carte à respecter : 1* : 5% ; 2* : 10% ; 3* : 20% ; 4* : 30% ; 5* : 40%

Les surfaces minimums selon la catégorie souhaitée (extrait de la grille des critères):

	1*	2*	3*	4*	5*	Commentaires
Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation pour une ou deux personnes (studio ou T1)	12m ²	14m ²	18m ²	20m ²	26m ²	
Surface moyenne minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus	7m ²	8m ²	9m ²	NA	NA	Surface exigée pour 1 à 2 personnes (à partir du T2). La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces
Surface minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus	NA	NA	NA	10m ²	12m ²	
Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes par pièce d'habitation, dans la limite de 4 personnes de 1* à 4* et dans la limite de 3 personnes en 5*)	3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	En 1*, 2*, 3*, 4* : Il est toléré un maximum de quatre couchages par pièce d'habitation. En 5* : Il est toléré un maximum de trois couchages par pièce d'habitation.

Les critères Obligatoires Non Compensables (ONC)

! Si l'un de ces critères n'est pas respectés, le classement ressortira automatiquement défavorable

Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abîmé.
Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état	Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de papier peint abîmé et déchiré, de carrelage cassé, de moquette tâchée, de traces de moisissures...
Le mobilier est propre et en bon état	Absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales.
La literie est propre et en bon état	Ensemble constitué par matelas et sommier. Absence de tâches, de trous, de décoloration.
La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	Absence d'équipements cassés, déboîtés et sales. Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, de traces de moisissures...

Les niveaux de classement



Hébergement **économique**, au confort élémentaire adapté à l'accueil d'une clientèle recherchant avant tout un prix.



Hébergement **milieu de gamme**, proposant un bon confort et quelques services.



Hébergement **milieu de gamme supérieur**, très confortable doté d'aménagements de qualité et offrant plusieurs services et équipements.



Hébergement **haut de gamme**, d'excellent confort doté d'un ensemble d'aménagements de très belle qualité, offrant un éventail de services et d'équipements pour une clientèle internationale.



Hébergement **très haut de gamme**, proposant un ensemble d'aménagements de services et d'équipements de luxe (spas piscine salle de remise en forme...) Un service personnalisé multilingue adapté à une clientèle internationale.

Comment se déroule une demande de classement ?

- ▲ Je prends connaissance de la **grille de classement** et définis la catégorie de classement souhaitée en fonction du niveau de confort et du positionnement commercial choisi.
- ▲ Je télécharge le **dossier de demande classement** ou en fais la demande auprès de l'Office de Tourisme :
 - Cerfa n°11819*3 – « demande de de classement d'un meublé de tourisme
 - Bon de commande
 - Etat descriptif du meublé
 - Charte de confidentialité
- ▲ Je le **complète** et **l'envoie/dépose**, accompagné du **récépissé de déclaration en mairie** et du **chèque de règlement**
- ▲ A réception du dossier l'Office de Tourisme fixe un **rendez-vous** pour la visite dans un délais maximum de 3 mois
- ▲ Je reçois **l'auditrice pour la visite** (Evaluation sur la base de la catégorie demandée, vérification des critères point par point, annotations et observations, calcul des superficies, prise de photos)
- ▲ Le **résultat** de classement m'est communiqué par l'inspecteur dans un délais d'1 mois maximum
- ▲ En cas de désaccord avec la décision de classement, je peux contester sous 15 jours via la fiche de réclamation à télécharger www.ventouxprovence.fr > **Espace pro**

Quel coût pour classer mon meublé de tourisme ?

<i>Le tarif comprend les frais liés au déplacement et à l'instruction de la demande du dossier de classement.</i>	VENTOUX PROVENCE	VENTOUX SUD
Meublé de tourisme de 1 à 2 chambres	160€ TTC	170€ TTC
Meublé de tourisme de 3 à 5 chambres	180€ TTC	190€ TTC
Meublé de tourisme de 6 chambres et +	220€ TTC	230€ TTC
Contre-visite (à la décision du contrôleur)	80€ TTC	90€ TTC
Visite annulée sans prévenir (modification sans frais jusqu'à 72 heures avant la visite)	80€ TTC	90€ TTC

10% de remise à partir du 2^{ème} meublé sur la visite la moins chère effectuée le même jour et sur la même commune. Applicable sur la visite la moins chère.

Ce tarif couvre les 5 années de validité du classement

Les chèques doivent être établit à l'ordre de « SPL Ventoux Provence » - Une facture sera envoyée ultérieurement.

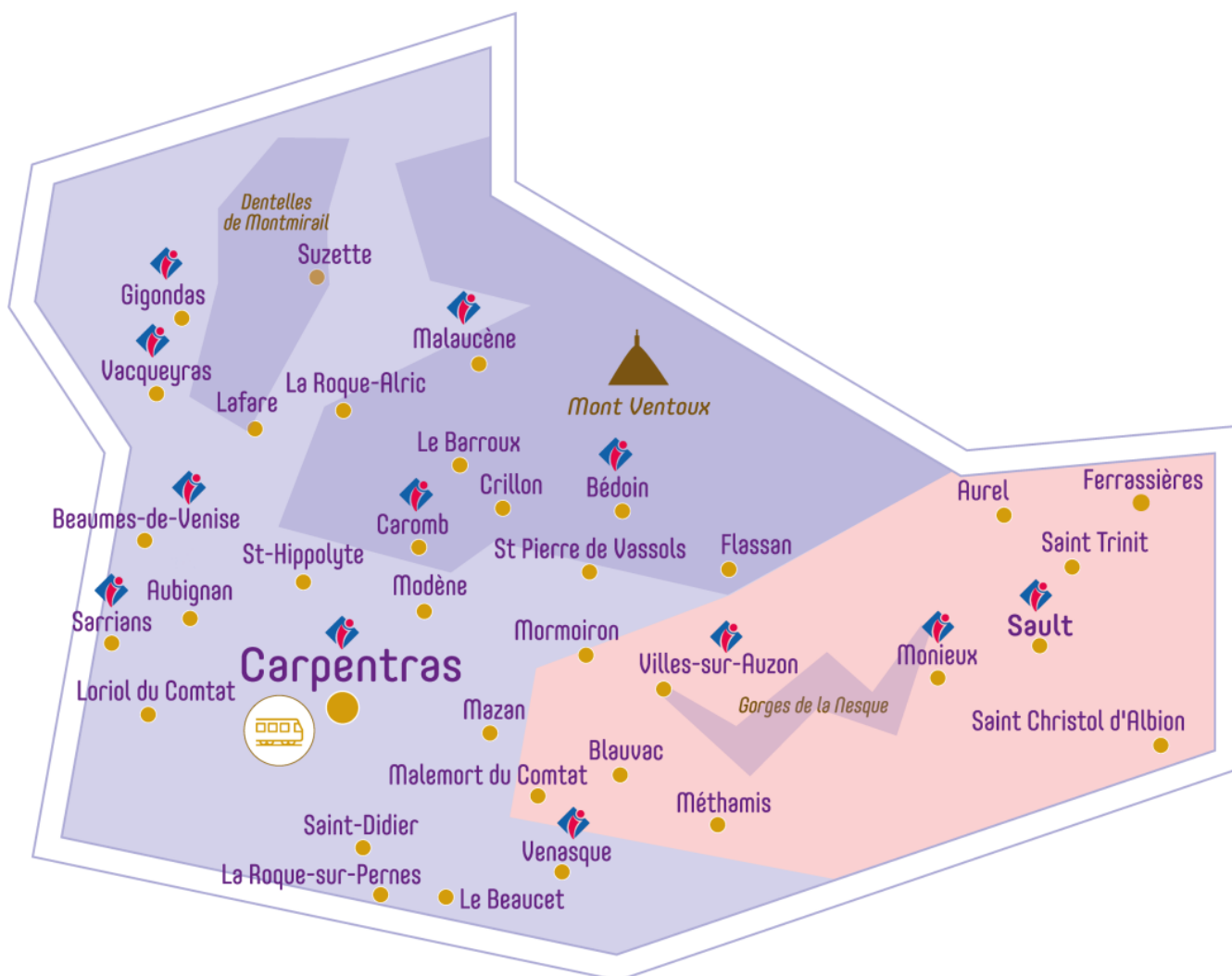
Pourquoi choisir l'Office du Tourisme pour votre classement ?

L'Office de Tourisme Ventoux-Provence par l'intermédiaire de son service classement a l'ambition de proposer à la clientèle en locations de vacances des hébergements de qualité. Nous avons l'agrément nécessaire pour effectuer les visites de classement des meublés de tourisme selon les procédures répondant aux exigences de la nouvelle réglementation.

Nos inspectrices ont suivi une formation obligatoire et sont compétentes pour assurer la mission de contrôle d'un meublé de tourisme sur le territoire.

Notre périmètre d'action

Notre service est habilité à effectuer des visites de classement de Meublés de Tourisme uniquement sur les territoires **COVE** et **VENTOUX SUD**.





▲▲ [Je télécharge mon dossier ici !](#)

▲▲ Ou je le demande à l'accueil de mon Bureau d'Information Touristique (BIT) :

Beaumes de Venise - 140 Place du Marché

Bedoin - 1 Route de Malaucène

Caromb - 44 Place du Château

Carpentras - 97 Place du 25 août

Gigondas - 5 Rue du Portail

Malaucène - 3 Place de la Mairie

Mazan - Place du 11 novembre (saisonnier)

Sarrians- 51 Place Jean Jaurès

Vacqueyras - 85 Route de Carpentras

Venasque - 61 Grand Rue (saisonnier)

BIT Sault- Avenue de la Promenade

BIT Ville sur Auzon – 725 route de Carpentras

BIT Monieux – Place Jean Gabert (saisonnier)

▲▲ Ou je le demande par mail

Service classement des Meublés de Tourisme

Vos contacts : Léa MASSA / Stéphanie DESMAREST

OTI VENTOUX PROVENCE

374 avenue Jean Jaurès

84 200 CARPENTRAS

Tel : 04 90 63 00 78

Mail : hebergements@ventouxprovence.fr

Plus d'infos : www.ventouxprovence.fr > [Espace pro](#)